



Avenant n°3 à la Convention relative à la réalisation de prestation de ménage du 1er janvier 2022

Entre les soussignées :

- ② L'association ADMR la plaine familles, dont le siège est établi 33 rue Philibert Gary 42210 Montrond les Bains, représentée par sa présidente Mme Villemagne dument mandatée par le conseil d'administration du 19 avril 2022, représentée par son service jardin d'enfants "Coccinelles et Papillons",

Ci-après désignée "l'Association"

Et

- ② La Communauté de Communes Forez-Est (CCFE), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public situé dans le département de la Loire, ayant son siège social sis à Feurs (Loire) 6 place Paul Larue – 42210 FEURS, dont le numéro SIREN est 200 065 894, Représentée par son Président Mr Pierre VERICEL, agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 du conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022.

Ci-après dénommée "la CCFE"

Article 1- Objet de l'avenant n°3

L'avenant n°3 a pour objet de modifier le taux horaire de la prestation de la convention initiale.

Article 7- Tarif

La prestation est revalorisée à hauteur de 20,90€ de l'heure au 01 janvier 2026.

Fait à...Veauche....., le ...22 janvier 2026....., en 2 exemplaires originaux

Pour l'Association ADMR La Plaine Famille,

Pour La CCFE,

"Lu et approuvé"

"Lu et approuvé"

Mme VILLEMAGNE Joëlle, Présidente

Mr VERICEL Pierre, Président

ASSOCIATION LOCALE ADMR DE LA PLAINE JARDIN D'ENFAN

L'Inter-Lude 1 Bis Allée des Violettes - 42340 VEAUCHE

Tél / Fax : 04 77 10 15 80 - E-mail : jardindenfants@fed42.admr.org

Site Internet : <http://jardindenfantscoccinellesetpapillons.toutemacreche>

Adhérente à l'Union Nationale ADMR association loi 1901 regroupant 3 200 associations de l'agrément qualité délivré par le ministère chargé des Affaires sociales et de l'Emploi, de l'UNIOSS.